

CHARTRE ÉTHIQUE

1 Ce qui est convenu est convenu

Dès qu'une demande est confirmée, les deux HitchHiker reçoivent les données de contact pour fixer un rendez-vous. Une fois que le lieu, l'heure et la rémunération pour le conducteur/la conductrice ont été fixés, ceci a force d'engagement. En cas d'empêchement et d'impossibilité de participer au covoiturage, il convient de contacter le plus rapidement possible l'autre HitchHiker. Nous recommandons d'échanger les numéros Natel en cas d'urgence.

2 Respecter les règles

Le respect et la communication sont ici les mots magiques. Nous sommes convaincus qu'il est possible de bien s'entendre sur ce court trajet, de faire preuve de respect pour l'autre et d'être ouvert à la nouveauté. Le conducteur/la conductrice définit dans un premier temps les règles sur lesquelles on peut ensuite s'accorder.

3 HitchHike – Ta voix compte

Les personnes de ton entourage, tes collègues et amis ne connaissent pas encore HitchHike – parle-leur-en. Directement et personnellement et via les réseaux sociaux ☺

Raconte ...

... pourquoi tu participes à HitchHike

... une bonne expérience de covoiturage

... ton conseil personnel: ce qui compte pour le covoiturage

Prends contact sur: sayhi.hitchhike.ch

say Hi

www.hitchhike.ch



Ta voix compte!

- Parle de HitchHike à ton entourage
- Point de covoiturage à ton lieu d'habitation? Ta commune doit prendre contact avec nous!

4 Contribution équitable pour les conducteurs

Les passagers payent une contribution pour le carburant, l'usure du véhicule, etc. et par exemple aussi les taxes de stationnement. Fondamentalement, le montant et le type de la rémunération (argent, café, sandwich, etc.) se décident entre Hitchhiker. Avant le premier trajet, les conducteurs et les passagers peuvent trouver un accord via courriel ou téléphone.

$$\text{Coûts par pers.} = \frac{\text{Taxe de stationn.} + \text{Consomm.} \times \text{Trajet}}{\text{Nombre de pers. dans la voiture}}$$

Exemples avec 2 personnes dans la voiture

Taxe stationnement (22 jours ouvr. / mois)	Coûts de fonctionn.	Trajet: aller-retour
100 CHF/ mois = 4,55 CHF par jour ouvrable	0,71 CHF par km (Source: TCS)	Olten - Berne - Olten = 132 km
$\text{Coûts par pers.} = \frac{4,55 \text{ CHF} + \frac{0,71 \text{ CHF}}{\text{km}} \times 132 \text{ km}}{2} = 49,15 \text{ CHF}$		

Taxe stationnement	Coûts de fonctionn.	Trajet: aller
Gratuit	0,71 CHF par km (Source: TCS)	Baden - Zurich = 23 km
$\text{Coûts par pers.} = \frac{0,00 \text{ CHF} + \frac{0,71 \text{ CHF}}{\text{km}} \times 23 \text{ km}}{2} = 8,15 \text{ CHF}$		

Taxe stationnement	Coûts de fonctionn.	Trajet: aller
Gratuit	0,50 € par km (moyenne approx., source: ADAC)	Chambéry - Genève = 87 km
$\text{Coûts par pers.} = \frac{0,00 \text{ €} + \frac{0,50 \text{ €}}{\text{km}} \times 87 \text{ km}}{2} = 21,75 \text{ €}$		

Taxe stationnement	Coûts de fonctionn.	Trajet: aller
18 € par jour	0,50 € par km (moyenne approx., source: ADAC)	Fribourg-en-Br. - Bâle = 70 km
$\text{Coûts par pers.} = \frac{18,00 \text{ €} + \frac{0,50 \text{ €}}{\text{km}} \times 70 \text{ km}}{2} = 26,50 \text{ €}$		